

COMMUNE DE BAYONNE
Département des Pyrénées-Atlantiques - Arrondissement de Bayonne

SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL DU 19 OCTOBRE 2023
DELIBERATION N° DE-2023-246

L'an deux mil vingt-trois, le 19 octobre, le Conseil municipal dûment convoqué, s'est réuni l'Hôtel de ville, salle du conseil municipal, sous la présidence de Monsieur Jean-René ETCHEGARAY, Maire. La séance a été ouverte à 17h36.

Nombre de conseillers municipaux en exercice : 45

Présents :

M. ETCHEGARAY, Mme DURRUTY, M. MILLET-BARBÉ, Mme LAUQUÉ, M. UGALDE, M. CORRÉGÉ, Mme LOUPIEN-SUARES, M. LACASSAGNE, Mme MARTIN-DOLHAGARAY, M. LAIGUILLON, Mme CASTEL, M. ALQUIÉ, Mme MEYZENC (à partir de la délibération DE-2023-196), M. PARRILLA ETCHART, Mme DUHART, M. AGUERRE, Mme BRAU-BOIRIE, Mme BISAUTA, M. ARCOUET, Mme LARRÉ M. SALANNE, M. PAULY, Mme LAPLACE, M. DAUBISSE (à partir de la délibération DE-2023-201), Mme MOTHES (à partir de la délibération DE-2023-195), M. ALLEMAN, M. SÉVILLA, Mme ZITTEL, Mme BENSOUSSAN, Mme LARROZE-FRANCEZAT, M. ERREMUNDEGUY, M. SUSPERREGUI, M. BOUTONNET-LOUSTAU, Mme DELOBEL, Mme CAPDEVIELLE, M. DUZERT, M. ESTEBAN, Mme LIOUSSE, Mme DUPREUILH, M. ETCHETO, Mme HERRERA LANDA, M. ABADIE, M. BERGÉ.

Absents représentés par pouvoir :

Mme HARDOUIN-TORRE à Mme BISAUTA ; Mme MEYZENC à Mme DURRUTY (jusqu'à la délibération DE-2023-195) ; M. DAUBISSE à M. CORREGE (jusqu'à la délibération DE-2023-200) ; Mme MOTHES à M. UGALDE (jusqu'à la délibération DE-2023-194) ; Mme BROCARD à Mme LIOUSSE.

Absent(s) :

Secrétaire :

M. BOUTONNET-LOUSTAU

Entendu le rapport de M. ALQUIE,

OBJET : COOPERATION INTERCOMMUNALE, SEML ET AUTRES ORGANISMES

– SO.CO.MIX - Rapport d'activité pour l'exercice 2022 du représentant de la Ville.

Par délibération du 21 juin 1961, la Ville de Bayonne a décidé de participer au capital de la SO.CO.MIX, société d'économie mixte locale gestionnaire de l'hôtel du Palais à Biarritz. Depuis la dernière modification du capital décidée lors de l'Assemblée générale du 25 octobre 2018, la participation de la Ville de Bayonne représente 0,57 % du capital social, correspondant à la détention de 1 325 actions d'une valeur nominale de 15 €.

En 2018, le Conseil d'administration de la SO.CO.MIX a autorisé la signature d'un bail emphytéotique avec la Ville de Biarritz sur l'ensemble des immeubles et des terrains de l'hôtel, afin de disposer de droits réels immobiliers pour réaliser un programme de modernisation de l'hôtel. Ce bail a été conclu pour une durée de 75 ans, moyennant une redevance annuelle de 920 K€. Par ailleurs, la SO.CO.MIX a signé, le 8 octobre 2018, un contrat de gestion avec le groupe Hyatt, qui exploite désormais l'hôtel du Palais.

Les travaux décidés par la SEM nécessitent que l'hôtel du Palais soit fermé entre 6 et 9 mois pendant trois exercices consécutifs (2018-2019, 2019-2020 et 2020-2021).

La crise sanitaire liée à la pandémie de Covid-19 a très fortement impacté l'activité de l'hôtel du Palais. Compte tenu des retards de réalisation des travaux qu'a engendré le premier confinement (entre mars et mai 2020), l'hôtel est finalement resté fermé à la clientèle pendant toute la saison estivale et un nouveau calendrier de travaux a été défini, permettant de maintenir une exploitation de l'établissement partielle durant la saison estivale 2021. Le chiffre d'affaires est ainsi passé de 1 414 K€ en 2020 à 14 939 K€ en 2021 et 20 694K€ en 2022. Pour autant, le résultat d'exploitation reste déficitaire en 2022 à hauteur de 6 998K€.

Présentation synthétique du Compte de résultat

(en milliers d'euros)	2022	2021
Produits d'exploitation	20 694	14 939
Charges d'exploitation	27 692	20 751
Résultat d'exploitation	- 6 998	- 5 812
Résultat financier	- 2 224	- 2 394
Résultat courant avant impôts	- 9 222	- 8 207
Résultat exceptionnel	1 913	1 782
Impôt sur les sociétés	- 30	- 30
RESULTAT DE L'EXERCICE	- 7 279	- 6 395

Le résultat de l'exercice de la structure est en forte baisse, il représente pour 2022 un déficit de 7.2M€. Malgré de son chiffre d'affaire, la société fait face à une forte augmentation de ses coûts d'exploitation notamment les salaires.

(en milliers d'euros)	2022	2021
Actif immobilisé	88 565	85 734
Actif circulant	10 473	11 244
Total actif	99 038	96 978
Capitaux propres	30 871	21 958
Provisions	41	37
Dettes	68 125	74 983
Total passif	99 037	96 978

Le capital social de la SO.CO.MIX est stabilisé à 5 108 K€. En revanche, le poste "primes d'émission, fusion et apport" est en importante augmentation +15M€. Les fonds permettent de renflouer le passif de la structure et de conserver un équilibre global du bilan.

Présentation synthétique du Bilan comptable

(en milliers d'euros)	2022	2021
Actif immobilisé	88 565	85 734
Actif circulant	10 473	11 244
Total actif	99 038	96 978
Capitaux propres	30 871	21 958
Provisions	41	37
Dettes	68 125	74 983
Total passif	99 037	96 978

En application de l'article L.1524-5 du code général des collectivités territoriales, il est demandé au Conseil municipal de se prononcer sur le rapport du représentant de la Ville pour l'exercice 2022 au sein de la SO.CO.MIX.

Ont signé au registre les membres présents.

Adopté à l'unanimité des suffrages exprimés

Non-participation au vote : 10, Mme CAPDEVIELLE, M. DUZERT, M. ESTEBAN, Mme LIOUSSE (avec mandat), Mme DUPREUILH, M. ETCHETO, Mme HERRERA LANDA, M. ABADIE, M. BERGE.

Jean-René ETCHEGARAY
Maire de Bayonne

Par délégation du Maire
David Tollis
Directeur général des services

